

SON OBLIGATION DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

En distanciel

Barthélemy avocats vous propose une formation 100 % opérationnelle pour vous permettre de maîtriser les fondamentaux de la prévention, de vous appuyer sur des bonnes pratiques et de comprendre les mécanismes de responsabilités qui pèsent sur chacun des acteurs de prévention,



Jeudi 9 juin 2022

Classe virtuelle de 9h00 à 12h30
(+3h30 de travail sur la plateforme)



Barthélemy Avocats

Visioconférence
Plateforme 100 % en ligne



TARIF



495 € HT - abonnés
550 € HT - non abonnés
Par participant et par session

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ



Pour plus d'informations :

evreuxformation@barthelemy-avocats.com
02 32 62 19 30

[Inscrivez-vous ici](#)

Objectifs

- Intégrer les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels
- Identifier les acteurs de prévention afin d'optimiser sa démarche d'évaluation des risques

Pré-requis

Toute personne confrontée à la législation sur la santé et la sécurité des travailleurs dans ses activités professionnelles.

Disposer d'un ordinateur connecté à Internet.

Public concerné

- Chef d'entreprise,
- Managers,
- Préventeur, membre d'un service de santé au travail,
- Membre du CSE

Une formation animée par :



Céline Verdier

Avocat
Barthélemy Avocats

PROGRAMME

En distanciel

Contenu

- I. Les enjeux de la prévention des risques professionnels
- II. Les sources du droit de la prévention
- III. L'organisation générale de la santé-sécurité dans l'entreprise
 - Les obligations de l'employeur
 - Les 9 principes généraux de la prévention
 - Droits et obligations des travailleurs
- IV. L'information et la formation des travailleurs
- V. Focus sur le concept de santé mentale

Moyens et méthodes pédagogiques

Durée : 7 heures au total dont 3h30 en visioconférence avec votre formateur et 3h30 de travail personnel

Dans le cadre de cette formation entièrement animée à distance par un Avocat spécialisé en droit social une plateforme sera mise à votre disposition une semaine avant le début de la visioconférence.

Vous y trouverez un support de formation complet et à consulter dès que nécessaire ainsi qu'une documentation complémentaire vous permettant de commencer à étudier les concepts juridiques développés avec l'avocat lors du webinar.

Des quizz/ tests seront aussi à remplir via la plateforme afin de permettre au formateur de cibler vos besoins et de vous évaluer à l'issue du webinar.

Une messagerie intégrée à la plateforme vous permet de communiquer en temps réel avec votre formateur.

Le + pédagogique

Apport d'une vision pratique et pragmatique.

Cette formation est imputable sur le budget formation et est limitée à un groupe de 20 personnes afin de favoriser les échanges.

Suivi et évaluation

Un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire

Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action formation

FICHE D'INSCRIPTION

En distanciel

Titre de la Formation : Remplir son obligation de prévention des risques professionnels

Entreprise (Raison Sociale) :

Représenté par M / Mme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Email : Nombre de salariés :

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Inscription au bénéfice

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

Paielement

Règlement de la facture par l'entreprise

Règlement de la facture directement par l'organisme

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressé la facture et la convention de formation (en l'absence d'informations, ces documents seront établis au nom de la société)

.....
.....
.....

Envoyer ces documents à l'entreprise

Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'entreprise